Polémia

[**polemia.com**/les-eoliennes-industrielles-et-les-citoyens-33/](https://www.polemia.com/les-eoliennes-industrielles-et-les-citoyens-33/)

André Posokhow, consultant.

**♦** Face à l’accélération de l’implantation d’éoliennes industrielles sur le sol de nos régions qui prend des formes diverses, ces derniers mois trois auteurs ont publié des ouvrages importants sur les énergies renouvelables (ENR) :

–Jean-Louis Butré, président de la Fédération environnement durable (FED), a fait paraître *Eolien, une catastrophe silencieuse/Vers une France défigurée* chez L’Artilleur ;
–Alban d’Arguin a publié dans la collection Pourquoi *Eoliennes, un scandale d’Etat*;
–Enfin, Michel Gay a lancé comme un défi *Au diable les énergies renouvelables*!

Ces trois livres prennent la question des éoliennes et des ENR sous des angles différents mais qui se recoupent largement.

Polémia vous propose une recension de leur contenu sous la forme de trois articles :

**-Les éoliennes industrielles et les citoyens. Les nuisances et les impacts sur l’environnement.** [Paru sur le site de Polémia le 25 juin dernier ;](https://www.polemia.com/les-eoliennes-industrielles-et-les-citoyens-13/)

**-L’éolien industriel en France, le bien commun et l’intérêt général.** [Paru sur le site de Polémia le 1er juillet dernier](https://www.polemia.com/les-eoliennes-industrielles-et-les-citoyens-23/);

## I

### Les éoliennes industrielles et les citoyens : les nuisances et les impacts sur l’environnement

Environ 7000 éoliennes industrielles sont implantées sur le sol français à ce jour. Les pouvoirs publics souhaitent l’érection de 20.000 de ces machines. Si les objectifs de la transition énergétique étaient poursuivis ce seraient des dizaines de milliers qui affecteraient nos régions. Bien évidemment cette invasion ne peut pas ne pas avoir de conséquences sur les citoyens français, qu’ils soient consommateurs, contribuables et surtout citoyens.

### Le bobard de l’électricité de proximité et décentralisée

Dans le réseau électrique rêvé par les écologistes un nombre important de producteurs assureraient la fourniture décentralisée d’une électricité simple à produire, d’un coût réduit du fait des faibles distances et qui procurerait l’autonomie énergétique des familles. Dans leur esprit, cette formule serait un moyen idéal de production électrique et constituerait un contre-modèle à la grosse technologie néfaste pour l’homme.

C’est un argument commercial efficace mais fallacieux.

En réalité, les éoliennes qui sont érigées produisent une électricité vendue à EDF et centralisée au sein du réseau national, voire européen. Les riverains bénéficient de ce réseau centralisé comme tous les Français. C’est bien pourquoi l’électricité éolienne, dont la production n’est pas décentralisée mais éparpillée, requiert un réseau de raccordement et de transport estimé pour la France à 4000km de lignes à haute tension et des milliers de pylônes et de transformateurs électriques dont le coût sera fabuleux. Gabegie, quand tu nous tiens !

Selon M. Gay, un système de production décentralisée de courant ne présente pas d’intérêt pour l’intérêt général. Il souffre de défauts majeurs dont les principaux sont le coût et une production inadaptée aux besoins.

### Autre bobard : celui de la réduction du coût de l’électricité

Jusqu’à récemment ce courant était acheté prioritairement et payé prioritairement au moins 2 fois plus cher que le mix EDF. Ce surcoût est compensé par une ponction sur nos factures EDF au travers de la Contribution du service public de l’électricité (CSPE) qui aura été de 8Md€ en 2017 (dont 71% au titre des ENR) et pourrait atteindre 20Md€ d’ici 10 ans. Les ENR ne peuvent que renchérir le prix à la consommation de notre électricité qui est aujourd’hui l’une des plus faibles d’Europe et environ la moitié de celui de l’Allemagne.

### Un impact visuel catastrophique

Il faut savoir ce qu’est une éolienne industrielle. Il s’agit d’une machine comportant un mat de plus de 100m et une nacelle de 70 tonnes contenant un générateur d’électricité entraîné par une hélice tripale. Chaque pale peut dépasser 50m, soit une envergure de 100m, supérieure à celle d’un Airbus 380. Ces pales sont bourrées de terres rares particulièrement polluantes. Les éoliennes qui font aujourd’hui 150m dépassent couramment les 200m, soit les 2/3 de la Tour Eiffel ou 5 fois la hauteur des châteaux d’eau que l’on peut voir dans nos campagnes.



Montagne Fayel, commune de la Somme. Des habitants exténués par la pression éolienne ont posé des panneaux annonçant la vente des maisons du village… (Le Courrier Picard du 05/06/2017)

Au plan visuel les parcs éoliens constituent une atteinte pesante à la beauté de nos paysages et également au patrimoine culturel et architectural de notre magnifique pays. Il est vrai qu’il n’y a pas de culture française, a dit un représentant éminent de l’oligarchie administrative. Alors, les paysages, quelle importance ! Aujourd’hui, des régions comme la Picardie, Champagne-Ardennes, l’Aveyron sont dévastées par l’impact visuel de cette industrialisation de nos campagnes. Comme l’écrit J.L. Butré, « *les éoliennes, du fait de leur gigantisme, dévorent le paysage et cannibalisent l’espace ».* Quant à l’Europe, survoler le nord de l’Allemagne ou l’Espagne est sidérant. Ce sont des km et des km de files d’aérogénérateurs. Au Portugal, la région entre Péniche et Lisbonne est complètement polluée jusqu’aux portes de la capitale.

Comme le dit Alban d’Arguin, l’éolien industriel est *le triomphe du Laid*.

### Des impacts dévastateurs sur l’environnement

Mais ce n’est pas tout. Un parc éolien requiert un socle de béton de 1500 tonnes par éolienne qui restera pour l’éternité. J.L. Butré a calculé qu’avec les projets éoliens actuels on allait couler dans le sol français l’équivalent de la moitié du Mur de l’Atlantique ! Ce parc exige des voies d’accès élargies, des grillages de protection, des ateliers, des hangars. Il faut raser des haies, couper des arbres.

Ce sont des espaces naturels considérables qui sont livrés inutilement à la cupidité des promoteurs alors que l’urbanisation et la bétonisation de notre malheureux pays progressent à grands pas.

### Le scandale sanitaire

Une éolienne industrielle et à fortiori un parc éolien font du bruit et émettent des infrasons voire des vibrations solidiennes. De nombreux riverains sont incommodés voire rendus malades par la proximité de ces engins industriels. Les témoignages sont impressionnants de riverains qui tentent d’échapper aux nuisances en couchant dans leur cave ou leur voiture et en déménageant, ce qui n’est pas toujours possible. La Fédération de l’environnement durable a remis environ 200 témoignages à l’Anses [Agence nationale de sécurité sanitaire de l’alimentation, de l’environnement et du travail] en mars 2016.

Ce sont également des centaines d’études de scientifiques, d’acousticiens et de médecins qui, à l’étranger, démontrent l’existence de ces nuisances et leurs effets sur la santé des riverains. L’Anses, dans son rapport de mars 2017, considère que ces effets ne sont pas démontrés, qu’ils ont un caractère psychologique, tout en reconnaissant qu’elle n’a pas procédé à une étude épidémiologique.

Les promoteurs estiment que les riverains en souffrance s’habitueront. Quant aux pouvoirs publics, sidérés par leur propre idéologie, ils ne tirent aucune leçon du nuage de Tchernobyl, de la vache folle, du sang contaminé et de l’amiante. C’est la constante du mépris des citoyens.

Le rapport de l’Académie de médecine de mai 2017 estime que si l’éolien terrestre *« ne semble pas induire directement des pathologies organiques, il affecte au travers de ses nuisances sonores et surtout visuelles la qualité de vie d’une partie des riverains »*. Il juge que le caractère « *intermittent et aléatoire* » du bruit généré par les éoliennes d’anciennes générations « *peut indubitablement perturber l’état psychologique de ceux qui y sont exposés »*. Ce sont notamment les modulations d’amplitude causées par le passage des pales devant le mât qui « *sont dénoncées comme particulièrement dérangeantes »* par une partie des riverains (de 4 à 20% d’entre eux), explique l’Académie.

L’Académie recommande notamment de déterminer *« la distance minimale d’implantation* *à la première habitation en fonction de la hauteur des nouvelles éoliennes afin de ne pas majorer leur* impact visuel *et ses conséquences psychiques et somatiques* ». Elle appelle aussi à *« systématiser* » les contrôles de conformité acoustique.

Ce rapport de l’Académie de médecine est important. Même s’il est prudent et nuancé, il constitue un pas de plus vers la reconnaissance du risque sanitaire de l’éolien grossièrement nié en France par les promoteurs, les pouvoirs publics et leurs fonctionnaires.

### Bénéfices pour les propriétaires ou risques à long terme ?

En moyenne les propriétaires de terrain encaissent au titre du bail qu’ils signent avec les promoteurs entre 5000 et 10.000€ par éolienne. Pour les gros propriétaires, comme en Beauce, cela peut représenter un chiffre d’affaires considérable sans effort. Pour les petits agriculteurs c’est une aide à la survie. L’oligarchie gouvernante les affame et certains se sauvent en bradant leurs terres et notre sol.

Ce que ces « bénéficiaires » ne voient pas c’est le risque à terme que constitue le démantèlement des aérogénérateurs. En moyenne la durée de vie de ces machines est de 20 ans. Au bout de cette durée, soit il faudra les remplacer, soit elles seront démantelées. En principe c’est à la société qui a contracté avec le propriétaire de procéder à ses frais à cette opération. Pour ce faire elle est tenue de faire un dépôt d’environ 50.000€ auprès d’une institution financière. En réalité des devis auxquels nous avons accès font apparaître des montants bien supérieurs : autour de 400.000€, par exemple. De surcroît ce n’est pas le promoteur qui contracte directement avec le propriétaire mais le plus souvent une micro-société, SAS ou autre, qui peut disparaître ou être revendue pendant cette période. L’agriculteur risque alors de se retrouver tout seul face à l’exigence de démantèlement et à des promoteurs requins défendus par des cabinets d’avocats spécialisés.

### La dévalorisation de l’immobilier

A priori personne n’a envie d’investir dans un bien immobilier situé à proximité d’un parc éolien, ce qui ne peut pas ne pas avoir de conséquences sur la valorisation immobilière.

Certes, les promoteurs font valoir des études, d’ailleurs assez anciennes, concluant à l’absence d’effets de l’éolien industriel dans ce domaine. Cependant des témoignages écrits d’agents immobiliers et de notaires sont éloquents. Des décisions de justice vont dans ce sens.

Surtout une étude très récente réalisée en Angleterre sur une base statistique très large démontre la réalité de cette dépréciation qui, si elle constitue un obstacle à une fluidité du marché immobilier, pourrait affecter les ressources fiscales des collectivités locales.

### Les clivages et les haines dans les campagnes

L’implantation d’éoliennes dans les campagnes engendre des désaccords de fond entre les pour et les contre, des jalousies entre ceux qui en bénéficient et les autres, notamment ceux qui en pâtissent. Ces désaccords débouchent sur des rancœurs profondes, des clivages humains jusque dans les familles et des haines destinées à durer. Lettres anonymes, pneus crevés, munitions à sangliers dans les boîtes aux lettres, menaces et injures en plein tribunal prolifèrent.

**En définitive,** l’éolien industriel bafoue, au détriment des riverains, le principe de précaution, hautement contestable dans son essence mais inscrit dans la Constitution. Quant à la publicité commerciale de la production électrique décentralisée, elle constitue un bobard intégral qui n’est pas assez souligné.

**André Posokhow**24/06/2017

(*A suivre*)

Correspondance Polémia – 25/06/2016

**Image :** Village moyenâgeux dans le Lauragais. « Les Sénateurs sont censés avoir fixé à 1.000 mètres la distance entre une éolienne et des habitations, soit 500 mètres de plus qu’auparavant, dans un souci de protection des riverains ».(cnews.fr, 18/02/2015)

**II**

**L’éolien industriel en France, le bien commun et l’intérêt général**

L’éolien industriel ne constitue pas seulement une agression à l’égard des riverains et des citoyens français. Pivot de la transition énergétique (TE), il est attentatoire au bien commun et à l’intérêt général, notamment économique et financier, de notre pays. M. Gay se montre particulièrement véhément dans ce domaine.

**La transition énergétique, motivation et nouveau contexte de l’invasion éolienne (TE)**

***Les raisons de la TE***

Les raisons affichées de la TE sont :

* la lutte contre le réchauffement climatique et les émissions de gaz à effet de serre ;
* la lutte contre la pollution ;
* l’hostilité au nucléaire ;
* le poids des énergies fossiles dans le déficit du commerce extérieur.

***Le « grand bond en avant » de la TE (M. Gay)***

L’urgence pour la France de s’engager dans la réduction des émissions de CO2 est très contestable car notre pays en émet fort peu. Malgré cela, la loi de TE de 2015 apparaît incroyablement ambitieuse :

* réduction de la production de CO2 de 40% en 2030 par rapport à 1990 ;
* réduction de la consommation d’énergie fossile de 30% par rapport à 2012 ;
* réduction de la consommation d’énergie finale de 50% en 2050 par rapport à 2012 ;
* réduction de la part du nucléaire de 75% à 50% en 2025 ;
* passer de 19% d’ENR en 2016 à 23% en 2020 et 30% ou 40% en 2030.

***Les idées fausses de la TE***

Gay, inspiré par une remarquable étude de la Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques (IFRAP), dénonce plusieurs idées fausses de la TE :

-Baisser la consommation de l’énergie de 50% alors que, depuis la crise de 2008, elle n’a baissé que de 0,06%/an avec une croissance du PIB de 0,6%/an, apparaît intenable ;
-La baisse d’un tiers de l’énergie nucléaire représenterait l’arrêt en 10 ans de 23 des 58 réacteurs existants, ce qui est complètement irréaliste ;
-Il serait absurde de vouloir réduire drastiquement les émissions de CO2 de la France qui n’en représente que 1%. M. Gay rappelle que grâce au nucléaire et à l’hydroélectricité notre électricité est produite à 90% sans CO2.

**Transition énergétique, ENR et éolien industriel sont inséparables**

Si l’on persiste à vouloir diminuer les émissions de CO2, il est clair qu’aujourd’hui le nucléaire étant diabolisé et l’hydroélectricité ayant atteint ses limites de développement, le solaire étant encore largement en phase de R&D, les pouvoirs publics sont conduits à faire le choix de l’éolien par idéologie et par nécessité..

L’ADEME, organisme étatique, est devenu selon M.Gay, un organisme militant de propagande en faveur des ENR et en particulier de l’éolien industriel. C’est ainsi que dans son rapport : «*Vers un mix électrique 100% renouvelable en 2050*» elle prévoit de multiplier par dix l’implantation d’éoliennes en 2050 pour représenter 63% de la production nationale d’électricité au lieu de 3 ou 4% ce qui représenterait 80 GW soit environ 40 000 éoliennes de 2MW, c’est-à-dire 1 éolienne tous les 13 km2 du sol national.

***Et pourtant écologie et éolien industriel sont incompatibles***

Si l’on en croit l’écologiquement correct, l’éolien est un moyen de production propre et écologique sans production de CO2.

Rien n’est plus faux et l’éolien est un gros producteur de CO2 et de pollution.

J.L. Butré et M. Gay montrent le volume de béton – qui restera éternellement dans le sol français – et d’acier (entre 1000 et 1500 tonnes) qu’exige la construction d’éoliennes. Des composites entrent dans la fabrication des pales. Des métaux et des « terres rares » particulièrement radioactives et polluantes composent la nacelle.

Gay démontre que la totalité de la filière nucléaire nécessite huit fois moins de béton et environ quatre fois moins d’acier que l’éolien pour produire une même quantité d’énergie.

Mais surtout, comme le souligne J.L. Butré, le faible taux de charge de l’éolien, l’intermittence et le caractère aléatoire de cette production d’électricité conduisent à compenser les baisses de production par l’utilisation de centrales thermiques au gaz et, en Allemagne, au charbon et même au lignite hautement polluantes.

**L’éolien industriel est néfaste à notre économie**

***L’éolien n’est pas une énergie à haut rendement***

Si l’on écoute le lobby éolien, le vent est une énergie inépuisable et gratuite et l’éolien terrestre est donc une énergie rentable. En réalité, la production d’électricité éolienne dépend du vent qui souffle de manière intermittente, aléatoire et largement imprévisible. C’est ce qui explique que le rendement moyen ou taux de charge de l’éolien terrestre en France ne dépasse pas 24% contre parfois plus de 80% pour une centrale nucléaire.

Notons au passage que l’électricité éolienne est une énergie fatale, c’est-à-dire qu’il faut la prendre lorsqu’elle est produite et non quand on en a besoin. En cas de poussée excessive de production elle se déverse dans les réseaux nationaux et ceux des pays voisins dans lesquels elle cause de graves désordres. C’est le cas de l’électricité verte allemande.

***Le surcoût de l’éolien terrestre***

Surtout ce faible rendement explique le surcoût de l’éolien terrestre sans parler de l’éolien off-shore. Les promoteurs affirment que le coût du KWh éolien est concurrentiel avec celui du nucléaire estimé par le rapport de la Cour des comptes de 2014 autour de 60€/MWh, peut-être appelé à augmenter.

En réalité, comme le montrent J.L. Butré, Alban d’Arguin, sur la base du rapport Montaigne de 2008, et une remarquable et récente étude de l’IFRAP, le véritable coût complet du MWh de l’éolien terrestre pourrait être évalué entre **160** et **180€**. En effet, il faut tenir compte du coût des centrales thermiques qui suppléent les fluctuations du vent, des réseaux de distribution, des réseaux intelligents et enfin du stockage de l’énergie, éléments bien entendu oubliés par les groupes de pression éoliens.

***L’éolien : une technologie mature dont l’efficience n’est pas appelée à augmenter***

Il faut ajouter, comme le note J.L. Butré, que l’éolien n’a pas fondamentalement évolué depuis 30 ans et qu’il s’agit d’une technologie mature en fin d’amélioration qui marque la fin d’une époque. Rien ne permet de penser que l’efficience de l’éolien industriel augmentera sensiblement dans l’avenir.

***Les menaces sur notre secteur électrique et l’économie française***

La France a longtemps été à la pointe du secteur de l’énergie, notamment nucléaire, et EDF est encore le premier producteur mondial. Aujourd’hui, comme insiste J.L. Butré, EDF est en crise et son existence menacée.

Il faut souligner les deux décisions que prit Bruxelles vers 1990 :

-libéraliser le marché de l’électricité pour avoir celle-ci à bon marché ;
-favoriser les énergies renouvelables (ENR) grâce à des aides publiques.

Il en résulta des distorsions de concurrence et la coexistence d’un secteur concurrentiel avec un secteur administré (solaire et éolien) qui bénéficie d’aides publiques et d’une priorité d’accès au réseau et notamment la baisse des prix de gros du marché sur lequel EDF vend son électricité nucléaire.

Les énergies subventionnées ont déstabilisé celles qui ne le sont pas et constituent une des principales causes de la crise du secteur énergétique français, pourtant un de nos rares points forts économiques.

***Le poids sur notre commerce extérieur***

7000 éoliennes en France dont les composants fondamentaux : pales, mat, rotor etc., sont importés de Chine, du Danemark et d’Allemagne. Cette activité de construction énergétique ne peut que peser sur notre commerce extérieur déjà en souffrance. Oui, l’éolien procure des emplois mais hors de France et notamment outre-Rhin.

***« La farce tragique » des emplois verts***

A. d’Arguin et M. Gay rappellent qu’en 2012 le Syndicat des énergies renouvelables a promis 90.000 créations d’emplois dans l’éolien et le photovoltaïque entre 2010 et 2020. Aujourd’hui l’éolien emploie en France à peine un peu plus de 10.000 personnes.

Les emplois verts sont éphémères. L’exploitation des installations des ENR nécessite peu de personnel. En particulier les éoliennes sont contrôlées à distance. Quant à la fabrication elle se déroule en Chine, au Danemark et en Allemagne.

**Un coût financier de l’éolien terrestre dispendieux**

***L’éolien une affaire subventionnée***

J.L. Butré se montre particulièrement éloquent sur le coût financier que représente l’éolien industriel pour les Français.

Comme nous l’avons vu, le coût de production de l’électricité éolienne est bien supérieur à celui du marché. Par nature il n’est pas rentable et, afin de l’encourager, l’éolien a été subventionné depuis le début des années 2000.

Les opérateurs ont bénéficié jusqu’à aujourd’hui du tarif de rachat **obligatoire** par EDF très avantageux (initialement de 82cts/KWh pendant 15 ans et indexé chaque année).

Ainsi l’éolien a été rendu artificiellement rentable grâce à cette obligation d’achat à un prix garanti.

***Le coût pour le consommateur est de plus en plus lourd***

Afin de compenser le coût que représente pour EDF ce tarif de rachat, l’électricien a été autorisé à facturer une « Contribution au service public de l’électricité » (CSPE) aux consommateurs qui est en réalité une taxe cachée et silencieuse. Le coût que la CSPE représente pour la collectivité nationale en un moment où la précarité énergétique est de plus en plus alarmante apparaît en croissance exponentielle.

Selon le rapport de la Cour des comptes de juillet 2013 : « *A l’horizon 2020, (…) le volume global de la CSPE liée aux énergies renouvelables peut être estimé à environ* ***40,5Md€*** *pour la période 2012-2020 (9 ans) contre 3,3Md€ pour la seule période 2005-2011 (7 ans) ».*

***L’éolien est une affaire purement financière de subventions et de retours juteux sur investissements pour des affairistes***

Il existe un mythe de création de richesse pour notre économie grâce à l’éolien. En réalité, la subvention que représentait la CSPE et l’obligation d’achat à la charge des consommateurs et d’EDF a permis aux investisseurs d’obtenir une rentabilité anormalement élevée. J.L. Butré et Alban d’Arguin citent la Commission de régulation de l’électricité qui s’est insurgée contre ce tarif d’achat qui occasionne une rentabilité des capitaux propres trop importante et des taux de rendement de 20 à 40% après impôts, garantis sur 15 ans.

J.L. Butré, dans un communiqué de la FED, a vilipendé l’éolien qui est « *devenu l’activité des affairistes qui écument quotidiennement le territoire. Des milliards d’euros en provenance de fonds opaques sont investis dans ce business*».

***Un coût global qui fait partie de la gabegie nationale***

Nous avons vu le coût que représente la CSPE pour la collectivité nationale.

J.L. Butré estime qu’en 2030 il pourrait y avoir jusqu’à 20.000 éoliennes terrestres pour un investissement de 42Md€ auquel il faudrait ajouter 40Md€ pour le renforcement des réseaux de transport et de distribution.

Ces dépenses inutiles et dont les bénéfices sont captés par des affairistes ne peuvent que creuser davantage le trou de la gabegie publique. En revanche toutes les ressources financières qui se déversent dans l’éolien font défaut aux investissements dans les ENR du futur, ce qui handicape la recherche qui permettrait de les promouvoir.

***La corruption***

En juin 2014, le Service central de prévention de la corruption (SCPC) a dénoncé l’éolien industriel dans un rapport comme « *un phénomène d’ampleur*» et « *une* *dérive grave* ». En effet de nombreuses prises illégales d’intérêt de la part d’élus locaux soudoyés et trompés par des promoteurs ont abouti à des condamnations. C’est un combat que la FED et son président J.L. Butré ont mené et mènent sans relâche sans que l’on puisse dire que les politiques y soient très sensibles.

Il existe également des scandales financiers, notamment en Allemagne, où un grand groupe éolien qui pratiquait le financement participatif des ENR a fait faillite et spolié des épargnants.

Enfin, des fortunes immenses comme celle de Paris Moratoglou cité par M. Gay ont été bâties sur l’aubaine qu’ont représenté les débuts de l’éolien.

**Conclusion**

**En définitive,** l’éolien industriel n’est pas créateur de richesses pour la nation. Dispendieux, sans rendement, rentable pour les seuls affairistes des ENR, il pousse le prix de l’électricité, un de nos rares atouts économiques, à la hausse, pèse sur notre commerce extérieur et constitue l’une des causes principales de la crise du secteur énergétique français et d’EDF.

Il est néfaste pour l’économie française et vecteur de corruption. Cible d’une cupidité financière réfrénée par de moins en moins d’entraves, il est contraire à l’intérêt général.

**André Posokhow**Consultant
28/06/2017

*(A suivre)*

Correspondance Polémia – 1/07/2017

**Image :** Les éoliennes peuvent être qualifiées d’ « équipement collectif public » (CE, 13 juillet 2012, n°343306)

**III**

**L’idéologie des ENR et de l’éolien industriel : une menace pour notre société et notre civilisation ?**

Les éoliennes industrielles sont à l’origine de nuisances et d’inconvénients divers pour les riverains et les citoyens. Ce secteur énergétique est, comme nous l’avons vu, contraire au bien commun et à l’intérêt général de notre pays. Les éoliennes reflètent une idéologie, une morale, une volonté politique profondément hostiles à notre société et à notre civilisation que dénoncent J.L.Butré, M. Gay et Alban d’Arguin

**Les trois alibis des ENR et de l’éolien industriel**

***Le réchauffement climatique, un article de foi discuté***

Alban d’Arguin souligne que, oui, il y a changement climatique car celui-ci est permanent et a commencé à la création du monde. En revanche il soutient que le réchauffement climatique anthropique, c’est-à-dire créé par l’action de l’homme, source de gaz à effet de serre, « *est une thèse dont les tenants n’apportent pas de preuves déterminantes, n’est pas démontrable sérieusement et relève d’un pré-requis, en quelque sorte une idée pure* ».

Derrière cette thèse, dit-il, il y a la substitution de toute foi transcendante par un sentiment d’appartenir à la communauté des adorateurs de la Terre et en même temps une peur millénariste et irrationnelle exacerbée par les médias en charge de guider le troupeau pour l’oligarchie dominante, relayés par des militants écologistes politiques, des pseudo-scientifiques corrompus, des gouvernants complices ou pleutres et des affairistes avides de profits faciles.

***Les ENR et l’éolien industriel seraient exigés par la fin imminente des énergies fossiles***

L’auteur de *Eoliennes, un scandale d’Etat* souligne que l’un des alibis pour promouvoir les ENR et l’éolien est la thèse de l’extinction très prochaine des sources d’énergie fossile. Depuis le Club de Rome et au début des années 2000, ce fut un mythe largement propagé avec des prophéties faisant état de la fin du pétrole pour les années 2100, voire 2050.

Ce mythe se trouve aujourd’hui contredit clairement par les découvertes récentes et continues de gisements gigantesques comme celui au large du Brésil en 2008. Selon A. Pertuzio, spécialiste des questions pétrolières, les réserves mondiales prouvées de pétrole représentent un ratio de près de 60 ans qui a doublé en 30 ans, sans tenir compte des découvertes à venir. Il en va de même de l’uranium dont les gisements connus sont loin d’être exploités.

Il est étonnant que l’auteur ne cite pas le charbon dont les ressources connues représentent 230 ans de consommation et les réserves de gaz naturel qui représenteraient aujourd’hui un ratio de 60 ans hors nouvelles découvertes.

***Le troisième alibi des ENR : l’opposition au nucléaire***

Le refus du nucléaire est politique et nous vient de l’extrême gauche et des écologistes dont l’opposition se trouve en contradiction avec leur phobie des gaz à effet de serre. Il est également historique et repose sur la confusion entre l’atome civil et le nucléaire militaire en référence à Hiroshima et Nagasaki.

A. d’Arguin réfute deux peurs des antinucléaires : le spectre de l’accident nucléaire et celui du traitement des déchets :

* Citant largement Jean de Kervasdoué, auteur de *Prêcheurs de l’Apocalypse*, l’auteur compare le nombre des décès connus ou à venir de Tchernobyl, catastrophe dont la responsabilité est celle du socialisme soviétique : environ 16.000, avec les 15.000 morts annuels de mineurs du charbon et les 400.000 morts de la pollution du charbon dans la seule Chine. Quant à Fukushima, ce tsunami n’aurait pas entraîné de décès directs dus à l’atome.
* Pour ce qui concerne la question des déchets, A. d’Arguin insiste sur deux points : seulement 0,2% du total des déchets sont hautement radioactifs et seront stockés à une grande profondeur. La France est un pays exemplaire et ses ingénieurs ont acquis une grande compétence en matière de traitement, de confinement et de stockage des déchets nucléaires, ce qu’a confirmé récemment un rapport de l’Académie des sciences.

Pour A. d’Arguin le combat contre le nucléaire est celui du « Parti de l’étranger ». Il pose, comme Polémia, la question suivante : Et si le parti écologiste comme la Commission européenne n’étaient que les faux nez d’une Allemagne réunifiée, tirant sa puissance de son mercantilisme brutal, sûre d’elle-même et dominatrice, soucieuse de maîtriser et asservir son voisin français, ce que n’avaient pas réussi à faire le Reich wilhelminien et celui qui l’a suivi ?

**Les gaz à effet de serre et le bal des hypocrites**

L’objectif affiché de la transition énergétique est bien la diminution des gaz à effet de serre, origine supposée du réchauffement climatique. D’un seul coup apparaissent les incohérences.

Car enfin, si le nucléaire a certainement des défauts, il a au moins une qualité : il ne produit pas de CO2. C’est pour cette raison que la France est dans ce domaine la bonne élève de la classe.

Mais surtout, et l’on excusera cette banalité, qui veut faire l’ange fait la bête. L’Allemagne, qui a renoncé au nucléaire pour le remplacer par les ENR, en est un excellent exemple. Chez notre voisin, comme le détaille M. Gay, le développement excessif des ENR aléatoires n’a pas induit une baisse des émissions de CO2. Au contraire, celles-ci ont augmenté du fait de la construction de 23 centrales au charbon et au lignite particulièrement polluantes.

De surcroît ce développement met en péril la stabilité du système électrique allemand et des pays limitrophes comme la Tchéquie, a fait bondir les prix allemands à la consommation (30€/kWh), suppose un investissement colossal de 1000 Md€ et perturbe le marché européen de l’électricité par l’apparition de prix nuls voire négatifs.

Mieux : l’Allemagne, 6e contributeur de CO2 de la planète alors que la France n’est que le 18e, pollue gravement l’Europe et la France ; ses centrales au lignite crachent à pleine capacité des particules fines. Mais plutôt que de mettre en cause notre voisin, les pouvoirs publics préfèrent s’en prendre aux automobilistes.

Alors pourquoi cette hypocrisie ? Pourquoi cette escroquerie à la fois financière et morale ? La réponse se trouve dans ce qu’A. d’Arguin appelle « l’Ecologie citoyenne mondialiste ».

**L’Ecologie citoyenne mondialiste (ECM) : un des leviers de subversion du monde occidental**

***Ecologie politique et gauchisme***

Dans les dernières années du bloc communiste sont apparues des ONG chargées d’affaiblir l’Occident en cultivant la peur millénariste du nucléaire. A. d’Arguin cite évidemment « Green Peace ». Parallèlement, l’idéologie libertaire de Mai-68 a fait se lever des générations de gauchistes actifs qui ont nourri les courants du trotskysme, de l’ultra-gauche radicalisée, de la gauche parlementaire et rejoint les rangs de l’écologie politique.

***La convergence de la gauche écologiste et de l’universalisme mondialiste***

L’universalisme mondialiste a pris le relais de l’idéologie communiste dans son rêve de conquête mondiale de la terre. A. d’Arguin souligne quatre projets mondiaux majeurs qui touchent le libre-échangisme commercial, la liberté des flux financiers, les flux de personnes, c’est-à-dire l’explosion migratoire et le contrôle des énergies à l’échelle planétaire et sous l’égide de l’ONU et de ses périphériques. Il cite H. Juvin :

« La liquidation des sociétés humaines par l’utopie mondialiste, par la politique des droits de l’homme et de l’effacement des frontières, des identités et des discriminations, est bien le travail constant, acharné, efficace, d’un néo-libéralisme européen qui trouve ses alliés les plus constants à l’extrême gauche. »

C’est dans cette perspective que les écologistes politiques de l’ECM cherchent à mondialiser le climat et les énergies et à imposer des ENR dont ils connaissent les conséquences potentiellement funestes sur nos économies et nos territoires.

***La convergence de l’ECM et du capitalisme sauvage***

Selon M. Gay, depuis de nombreuses années la prétendue libéralisation du marché de l’électricité permettant le développement d’ENR par de juteuses subventions a été mise au point par la collaboration du militantisme écologiste avec des escrocs de haut vol. Il cite la célèbre affaire Enron qui ruina aux USA des milliers de retraités de cette société et provoqua la disparition du plus grand cabinet d’audit international Arthur Andersen.

Une des astuces de l’arnaque consiste à proclamer qu’il s’agit d’une nouvelle et grande politique environnementale destinée à « sauver la planète ». Les promoteurs peuvent ainsi prétendre être guidés par des idéaux écologiquement corrects alors qu’ils sont simplement intéressés par le profit pur et simple.

***Les « pères verts »***

Selon M. Gay les « pères verts », prêtres d’une écologie radicale, prêchent l’ascétisme dans une vie future meilleure. Leur idéal est la sobriété forcée et la repentance des péchés commis par les hommes à l’encontre de la planète. Ils se nourrissent de l’angoisse naturelle des populations et leur peur de l’avenir.

Certes nos auteurs n’ont pu résister à un jeu de mot plaisant. Mais l’évocation de cinq noms gomme les sourires :

– Al Gore, le truand, selon Claude Allègre, qui produisit un film catastrophe reconnu par la justice anglaise comme malhonnête :
– Le pédophile Cohn-Bendit, voué à la destruction de nos pays, qui vanta avec des chiffres fantaisistes la transition énergétique allemande dans un débat sur France 2 (A. d’Arguin) ;
– Yves Cochet, ministre du gouvernement Jospin, qui fut à l’origine du prix de rachat très favorable imposé à EDF de l’électricité éolienne, ouvrant ainsi la porte à la cupidité des promoteurs (J.L. Butré) ;
– Cécile Duflot, qui a réclamé en 2015 l’érection de 20.000 à 50.000 éoliennes ;
– Denis Baupin, le moraliste bien connu, qui déposa un amendement visant à accorder aux éoliennes géantes le régime de la simple déclaration.

***Utopie et mystification***

Gay explique très bien que, comme le communisme et ses crimes, l’utopie écologiste se justifie par la noblesse et la générosité des intentions. Mais, à ses yeux

« Cette utopie vit dans un monde de simplification et de falsifications qui rend toutes choses simples et claires. Elle fait vagabonder l’esprit dans le superficiel et la facilité en se payant de mots creux et de faux raisonnements. Elle entretient sans scrupules et ingénieusement l’ignorance pour faire croire à un futur merveilleux où les ENR remplacent les énergies fossiles et fissiles.
*L’intelligentsia écologiste a choisi la mystification par passion idéologique, plutôt que la vérité et la justice. »*

Le mensonge est devenu le cœur même des stratégies de l’ECM et des médias complices ou corrompus. Nous sommes loin de la conception libérale d’une information garantissant les libres choix des modes énergétiques de nos nations occidentales et de l’exercice de la démocratie dans ce domaine.

***L’Ecologie citoyenne mondialiste, une entreprise de destruction***

Selon M. Gay, une logique de pouvoir qui ne dit pas son nom, se cache derrière les prétextes idéologiques et peut se résumer ainsi : pour que la planète soit vivable nos sociétés, centrées sur la science, productivistes et consuméristes, ont rendue indispensable la transition énergétique. Afin que celle-ci aboutisse, il faut mettre fin au système industriel, capitaliste et technologique et rompre avec le paradigme de la croissance qui le caractérise.

Le procédé est simple : détruire ce qui fonctionne pour le remplacer par des moyens qui conduisent à des impasses techniques et économiques comme par exemple l’éolien. La société moderne capitaliste n’y résistera pas et implosera de l’intérieur. Le but recherché sera atteint. C’est bien vers un changement de société fondé sur le rationnement et par la contrainte réglementaire que les idéologues de l’ECM veulent conduire les populations de nos vieux pays.

Avec ce changement de société c’est bien une nouvelle civilisation de décroissance et de médiocrité matérielle qui constitue l’objectif final.

**Conclusion**

En conclusion, je souhaiterais introduire une réflexion personnelle à la fin de cette note de lecture de trois ouvrages importants et passionnants :

Le patriotisme et l’amour de son pays repose, entre autres, sur l’attachement aux sites de sa jeunesse et de sa vie familiale et aux paysages familiers. En revanche, peu nombreux sont ceux qui garderaient intact cet attachement si ceux-ci étaient pollués par des centaines de machines industrielles. N’est-ce pas là un des objectifs clandestins que visent les déracinés de l’ECM et les ennemis des nations ?

**André Posokhow**Consultant
9/07/2017

Correspondance Polémia – 11/07/2017

**Image :** collision entre un avion militaire et une éolienne transformée en épave